



LE CNFPT EST NOTRE BIEN COMMUN, ENSEMBLE DÉFENDONS LE !

Une fois de plus le CNFPT est dans le viseur des élu-es libéraux-ales. En effet, par la voix de Christian Estrosi Maire de Nice et porte-parole des Maires Horizon (parti politique d'Edouard Philippe ancien premier Ministre), nous apprenons que des élu-es locaux-ales souhaitent la suppression pure et simple du CNFPT. Au nom de l'orthodoxie libérale de baisse de la dépense publique et des politiques d'austérité, la solution est toute trouvée. **Oui, vous avez bien compris : suppression du CNFPT !**

Etablissement national paritaire et déconcentré, le CNFPT, créée en 1987, a la responsabilité de former les 1.9000.00 agent-es et fonctionnaires territoriaux-ales qui exercent leur mission au quotidien au plus près des usager-ères et de la population, de la naissance à la mort.

Cette attaque contre le CNFPT est une attaque contre la démocratie sociale et contre la démocratie locale de notre pays. En effet, par le caractère paritaire de toutes ses instances (Conseil d'administration, CNO, CRO), l'établissement est représentatif du pluralisme syndical et de la diversité politique des collectivités locales. C'est un lieu de dialogue social, au niveau national, entre représentant-es des employeurs et des personnels, qui permet de faire entendre la voix des attentes de formation des agent-es à travers leurs représentant-es.

En 2023, ce n'est pas moins d'un million de territoriaux-ales qui ont été formé.es par le CNFPT, issu-es des trois catégorie hiérarchique C, B, A et représentant les 240 métiers exercés au sein des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille.

Sous prétexte d'économies, le Maire de Nice veut remettre en cause l'organisation et la finalité de la formation des agent-es territoriaux-ales. En effet, le CNFPT est financé par une part du salaire socialisé. Il a un rôle mutualisateur et solidaire entre les collectivités. Ces dernières s'acquittent de 0,9% de leur masse salariale, ce qui permet au CNFPT de proposer des formations de qualité dans l'un des 103 sites, permettant ainsi de répondre aux besoins des collectivités et des agent-es avec comme objectif de rendre un service public de qualité aux usager-ères sur l'ensemble du territoire.

La suppression de l'établissement conduirait inmanquablement à aggraver les inégalités d'accès à la formation selon les moyens budgétaires des collectivités et le bon-vouloir des élu-es locaux-ales.

Ce sont 2400 agent-es du CNFPT qui œuvrent au quotidien à l'élaboration des formations, aux contenus des préparations des concours et examens professionnels.

Si demain, le CNFPT venait à disparaître, les besoins de formation du personnel seraient toujours aussi importants et la formation serait confiée à des organismes privés, ce qui coûterait 3 à 4 fois plus cher aux collectivités. Cela s'inscrit dans la logique idéologique des libéraux de privatisation tous azimuts de tous les services publics. Il n'est pas surprenant, au moment où le gouvernement de Macron veut relancer les privatisations, que le parti de l'un de ses anciens premiers ministres cherche à privatiser la formation professionnelle des fonctionnaires territoriaux-ales.

De même, les formations élaborées par le CNFPT intègrent la dimension des valeurs et de la finalité du service public. Il forme, dans le cadre de la Fonction publique de la carrière, des fonctionnaires citoyen-nes, indépendant-es de toute pression qu'elle soit politique, financière, religieuse. C'est à ce titre que la Fédération CGT des Services publics réaffirme son attachement à la formation des policier.es municipaux-ales par le CNFPT. La suppression du CNFPT donnerait tous les pouvoirs aux élu-es locaux-ales pour déterminer le contenu idéologique des formations en fonction de leur étiquette politique.

Demain, avec la disparition du CNFPT, tout cela serait terminé.

La formation des agent-es territoriaux-ales est intrinsèquement liée à la qualité du service public. Elle participe à l'émancipation des agent-es et est un levier pour élever les qualifications. Dans le cadre de la fonction publique territoriale de carrière, la préservation et la pérennité du CNFPT est indispensable.

Si le CNFPT venait à disparaître, se sont 2.400 femmes et hommes, agent-es du CNFPT qui se retrouveraient sans emploi, au moment où les besoins de formation n'ont jamais été aussi importants, afin, entre autre, de mettre en œuvre les politiques publiques liées aux transitions qu'elles soient sociales, écologiques, professionnelles, numériques.

Non seulement le CNFPT doit être conforté dans son rôle, mais également il doit pouvoir en avoir les moyens, cela passe par le retour du taux de cotisation à 1%, première étape pour atteindre les 3% que nous revendiquons.

Se mobiliser pour la pérennité du CNFPT, c'est conforter le statut de la FPT et le service public local. La fédération CGT des services publics appelle les 1 900 000 agent-es territoriaux-ales à se mobiliser dans l'unité la plus large pour défendre le CNFPT et obtenir les moyens financiers nécessaires afin de mener à bien sa mission de formation. Dans le même temps, la fédération CGT des services public s'adresse aux élu-es pour qu'ils-elles expriment leur opposition au projet de disparition du CNFPT et exige les moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

J'ADHÈRE



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel : @

Collectivité (nom et département) :

Fédération CGT des Services publics, 263 rue de Paris - Case 547 93515 Montreuil cedex
Tel : 01 55 82 88 20 Mail : fdsp@cgt.fr www.cgtsservicespublics.fr facebook.com/cgtsservicespublics/